

Dossier MAPAQ # 2411272-0001

M. Gilbert LANDRY

159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0

Historique des évènements:

Le 12 novembre 2020, j'ai fait une inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTED] et [REDACTED]. J'ai constaté dans la maternité une forte odeur d'ammoniac qui me piquent les yeux. J'ai constaté que les chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos avaient les 4 côtés pleins. J'ai aussi constaté la présence de rive dans les bols d'eau et que le toilettage des chiens était dû. J'ai constaté la présence de 3 chiens qui portaient en permanence des colliers étrangleurs. Présence sur place de 58 chiens de plus de 6 mois et 15 chiots (voir rapport inspection #3274521 en annexe A-6). Plusieurs recommandations avaient été faites. Un plan d'action a été demandé et reçu le 26 novembre 2020 (voir annexe A-13).

Le 25 mars 2021, j'ai fait une inspection de suivi, effectuée avec [REDACTED] et [REDACTED]. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), étaient sales et il y avait la présence de trou dans les murs. J'ai constaté que plusieurs niches avaient été remplacés par des cabanes de pêche qui étaient trop grande pour permettre aux chiens de conserver leur chaleur. J'ai constaté qu'une partie des chiens avaient été toiletté, mais il y avait encore des chiens où le toilettage était dû. J'ai encore constaté la présence d'un chien qui portait un collier étrangleur. Présence sur place de 62 chiens de plus de 6 mois et de 6 portées de chiots (voir rapport inspection #3282795 en annexe A-7). Un délai supplémentaire avait été laissé à [REDACTED] car il m'avait mentionné que les matériaux pour faire les correctifs se trouvaient au Nouveau-Brunswick et que la frontière était fermée à cause du COVID.

Le 10 mai 2022, j'ai fait une inspection régulière, effectuée avec [REDACTED] et [REDACTED] et j'en ai profité pour faire un suivi. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin et que des chiots de 6 semaines étaient séparés de leur mère. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), qui étaient sales et en mauvais état (présence de rouille sur le grillage, trous dans les murs). J'ai constaté la présence de broches et de clous accessibles aux chiens. J'ai constaté la présence d'ammoniac dans 2 bâtiments malgré que la ventilation fût en fonction. Présence sur place de 76 chiens de plus de 6 mois et de 46 chiots. [REDACTED] m'a fait part de son intention d'installer une roulotte sur le terrain pour relocaliser certains chiens. Je lui ai rappelé les normes que celui-ci devrait respecter. Plusieurs avis de non-conformité ont été émis (voir rapport inspection #3450757 en annexe A-8).

Le 24 novembre 2022, je fais une inspection régulière et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTED] et [REDACTED]. Je constate dans les bâtiments, une odeur d'ammoniac, donc une ventilation inadéquate. Je constate que les chiennes ne peuvent pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. Je constate aussi que les enclos qui hébergent les chiens sont en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos dans une roulotte ont les 4 côtés pleins. La majorité des niches sont trop grandes par rapport à la taille des chiens qui ne leur permettent pas de conserver leur chaleur. Je constate aussi la présence de rive dans les bols d'eau et de nourriture et que le toilettage des chiens est dû (poil long, cotonné, sale; griffes très longues). Je constate la garde de plusieurs chiens à une température qui est inadéquate. Présence sur place de 80 chiens de plus de 6 mois et 81 chiots (voir rapport inspection #3520611 en annexe A-9).

Responsable du dossier

Lise Michaud, inspectrice MAPAQ [REDACTED]
350, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 5C7
Téléphone : 418 727-3522 poste 1666

Date : 10 mai 2023

Signature : [REDACTED]



Date: 2023-05-02

Heure d'arrivée: 09:00

Numéro du rapport d'inspection: 3572497

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: [REDACTED]

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 159 DES MEANDRES, POINTE-A-LA-CROIX, G0C1L0, (Québec)

Numéro de dossier: 2411272 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chien / certains chiens ont du tartre et des dents déchaussées L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chien / chien avec oreilles avec sécrétions noirs
2 *	Fournir de l'eau potable fraîche et exempte de contaminants, notamment de fèces, d'urine ou de litière.	Chien / L'eau est contaminée. / Eau souillée de cope de bois, brouillée
3 *	Fournir à un animal une cage, un enclos, un box ou une stalle en bon état, solide et stable, fabriqué avec des matériaux non toxiques.	La conception ou la construction est inadéquate. / Enclos / Enclos en bois brute, en palette, certains brisées, grugées et sales de matière brune (excréments)
4 *	S'assurer que les planchers et la portion inférieure des murs qui sont susceptibles d'entrer en contact avec un animal soient en bon état, non toxiques, lisses et non poreux.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / Enclos / Présence de trous dans les revêtements des murs des enclos
5 *	Contenir les animaux avec des installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / Enclos / Présence de clous apparents accessibles aux chiens
6 *	Utiliser de l'équipement d'abreuvement en bon état, fait d'un matériau non toxique.	La conception ou la construction est inadéquate. / Équipement d'abreuvement / Bol avec rebord coupant
7 *	Utiliser de l'équipement d'alimentation en bon état, fait d'un matériau non toxique.	La conception ou la construction est inadéquate. / Équipement d'alimentation / Bol avec rebord coupant

8 *	S'assurer que le bâtiment où est gardé l'animal soit ventilé et que l'air y soit renouvelé afin de prévenir notamment la concentration d'ammoniac et de poussière.	La ventilation est inadéquate. / Bâtiment / Absence de ventilation en fonction dans les bâtiments. Forte odeur d'ammoniac.
9 *	S'assurer que la température et le taux d'humidité du bâtiment sont compatibles avec les impératifs biologiques de l'animal qui y est gardé.	La température ambiante est inadéquate. / Bâtiment / Chiot gardé dans un bâtiment avec la porte ouverte. Température de 8 degrés celsius
10 *	S'assurer que l'éclairage permette l'inspection du bâtiment, des équipements et de l'animal.	L'éclairage est inadéquat. / Bâtiment / chiens dans le sous-sol à la noirceur
11 *	Garder un animal dans un lieu convenable, salubre et propre.	Malpropreté, présence de souillures ou de déchets. / Bâtiment / Présence de poussières et de toiles d'araignées. Présence d'excréments dans les enclos.
12 *	Maintenir la cage, l'enclos, le parc, la niche ou l'abri en tenant lieu ainsi que l'environnement immédiat d'un animal exempt de tout produit, de tout objet ou de toute matière susceptible de nuire à sa sécurité.	Présence de produits, objets ou matière. / Enclos / Présence d'un gallon d'eau de javel dans un enclos avec des chiots
13 *	Entretenir un animal et tailler ses griffes ou ses sabots à une fréquence qui prévient les maladies, l'inconfort et les blessures.	Chien / L'animal n'est pas entretenu. / Les griffes sont longues, les chiens ne sont pas tondu et sont pleins de mottions et sont sales de boue et d'excréments. Impossible de voir certains yeux de chiens à cause du poils.
14	Prévoir pour la femelle qui allaite un endroit où elle peut s'isoler de ses petits selon ses besoins.	La femelle ne peut s'isoler de ses petits. / Chien / Absence d'installation permettant à la chienne de s'isoler de ses petits
15	Donner à la femelle qui allaite un accès en tout temps à ses petits jusqu'à la fin du sevrage.	La femelle n'a pas accès à ses petits en tout temps. / Chien / Le grillage de l'enclos des chiots des bouviers est fermé. La chienne est à l'extérieur et n'a pas accès aux petits
16	Fournir aux animaux de la nourriture saine, fraîche et exempte de contaminants, notamment de fèces, d'urine ou de litière.	Chien / La nourriture est contaminée ou altérée. / Ripe dans les bols de nourriture
17	Informations recueillies	Chien (Adulte) / 38 Chiot (moins de 6 mois) / 21

REMARQUES

Perquisition en lien avec le bien-être et la sécurité de l'animal sont compromis et opération sans permis.
Télémandat de perquisition #000-25-003169-239

Je suis accompagnée d'Isabelle Morin, inspectrice MAPAQ et de 2 policiers de la SQ. Le service animalier est présent aussi.

À mon arrivée, j'informe [REDACTED] que j'ai un télémandat de perquisition et je donne une copie du télémandat à [REDACTED]. [REDACTED] arrive à la maison peu de temps après notre arrivée. Je l'informe que j'ai un mandat de perquisition. Je fais part à [REDACTED] et à [REDACTED] de leur droit au silence et au droit à un avocat.

Aucune amélioration n'est constaté concernant le bien-être et la sécurité de l'animal, dont:

- Forte odeur d'ammoniac dans les bâtiment,
- Température inadéquate pour les chiots
- Manque de soins (toiletage, coupe griffes, soins vétérinaires)
- Enclos en mauvais état
- Manque de luminosité dans le sous-sol.
- Installation non-conforme pour les chiennes avec chiots

Le permis n'a pas été renouvelé.

Le bien-être et la sécurité des animaux sont compromis. Pour ces motifs, nous procédons à la saisie.
Je procède à la saisie de 57 chiens. Ils ont été conduit vers un lieu pour recevoir les soins.
2 chiens sont laissé dans la maison conditionnelle à un examen vétérinaire et la stérilisation d'ici 1 mois. Un rendez-vous est prévu le 25 mai 2023. Veuillez suivre les recommandations de votre vétérinaire. [REDACTED] signe la divulgation vétérinaire.

Les documents sont remis à [REDACTED]

[REDACTED] accepte de céder les chiens saisis au MAPAQ et signe le formulaire de cession.

Des photos ont été prises.

Votre dossier sera soumis à la direction pour des poursuites judiciaires.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-anim/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-anim/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: LISE MICHAUD
Adresse: 350, BOUL. ARTHUR-BUIES, RIMOUSKI, G5L5C7, (Québec)
Téléphone: 418 727-3522 poste 1666
Télécopieur: 418 727-3821
Courriel : lise.michaud@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED] 159 DES MEANDRES, POINTE-A-LA-CROIX, G0C1L0, (Québec)
Fait à RIMOUSKI ce 2023-05-03

Signature : [REDACTED]

ENTENTE CONCERNANT LA CESSION D'ANIMAUX

ENTRE

Gilbert Landry

ci-après appelée le « Cédant »;

ET

**Ministère de l' Agriculture, des Pêcheries et de l' Alimentation
du Québec**

ci-après appelé le « Cessionnaire »;

Attendu que les animaux décrits à l'annexe 1 nous ont été cédés;

Attendu que cette intervention a eu lieu le 2 mai 2023 _____;

Attendu qu'en vertu d'une entente verbale préalable, les frais de garde sont à la charge du cessionnaire, ci-nommé le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Attendu que le cédant désire céder au cessionnaire la propriété des animaux récupérés et, le cas échéant, des animaux auxquels ceux-ci pourraient donner naissance depuis l'intervention.

LES PARTIES CONVIENNENT :

DÉCLARATION :

1. Le Cédant déclare qu'il est le propriétaire des animaux décrits à l'annexe et, le cas échéant, des animaux auxquels ceux-ci pourraient donner naissance depuis le 2 mai 2023 ou qu'il est autorisé à céder ces animaux comme le démontre le document joint à l'annexe 2.
2. Le Cédant déclare qu'il sait qu'une poursuite peut être intentée en vertu de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (c. B-3.1)*, même s'il y a cession des animaux.

CESSION :

3. Le Cédant cède gratuitement et sans aucune condition au cessionnaire, qui accepte, les animaux décrits à l'annexe 1 et, le cas échéant, les animaux auxquels ceux-ci pourraient donner naissance depuis la visite.

Initiales



Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAUD _____

Date : 10 mai 2023 _____

Signature : _____

Pour le Cédant :

Signée à Ponte-à-la-Croix, le 2 mai 2023 :

Gilbert Landry

Nom du propriétaire ou de la personne autorisée par le propriétaire

[Redacted signature]

Signature du propriétaire ou de la personne autorisée par le propriétaire

Pour le cessionnaire :

Signée à Ponte-à-la-Croix, le 2 mai 2023 :

Lise Michard

Nom de la personne autorisée par le MAPAQ

[Redacted signature]

Signature de la personne autorisée par le MAPAQ

Pièce jointe : Annexe 1 : liste détaillée des animaux.
Annexe 2 : document autorisant la cession des animaux (si nécessaire)

Annexe 1
Liste détaillée des animaux

les chiens saisis le 2 mai 2023

[Empty lined area for detailed list of animals]

Initiales

[Redacted initials]

Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAUD

Date : 10 mai 2023

Signature : [Redacted signature]

ORIGINE					
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS		N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364112	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7					
A DÉFENDEUR					
PERSONNE PHYSIQUE <input checked="" type="radio"/>		PERSONNE MORALE <input type="radio"/>			
NOM 1 BEEBE		NOM 2		PRÉNOM Micheline	
NOM DE L'ORGANISME			DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	MINEUR	SEXE
RAISON SOCIALE					
ADRESSE 159 rue des Méandres			APP.	CASIER POSTAL	CODE POSTAL G0C 1L0
MUNICIPALITÉ Pointe-à-la-Croix		PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS Canada	N° TÉLÉPHONE	HORS QUÉBEC <input type="checkbox"/>
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS <input type="checkbox"/>	PLAQUE D'IMMATRICULATION <input type="checkbox"/>		PROVINCE/ÉTAT QC	
NEQ <input type="checkbox"/>	Autres <input checked="" type="checkbox"/> Fiche SAAQ		Autres <input type="checkbox"/>		
B INFRACTION					
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION	LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU <input type="radio"/>	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2023-04-12	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 10:00	ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 2792589 0001	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITÉ <input checked="" type="checkbox"/>	N° LOI PRINCIPALE B-3.1	NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	
ART. LOI PRINCIPALE 5 al. 1		N° LOI/RÉG. APPL. 1			
ARTICLE RÉGL. APPL. 1					
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2	CODIFICATION 102	CODE DÉF.	CODE VEH.
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT GARDIEN D'UN ANIMAL, NE S'EST PAS ASSURE QUE SON BIEN-ETRE OU SA SECURITE NE SOIT PAS COMPROMIS.					
SUITE SUR COMPLÈMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input type="checkbox"/>					
C LIEU D'INFRACTION					
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Bâtiments, roulottes et terrain situés au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0			NO RAPPORT D'INSPECTION 3565751		
			LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 06030	DISTRICT JUDICIAIRE Bonaventure	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS					
CHOSSES SAISIES <input type="checkbox"/>	DESCRIPTION				ANNEXE <input type="checkbox"/>
ORDONNANCE <input type="checkbox"/>	PRÉCISER				
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS <input type="checkbox"/>					
E FAITS ET GESTES PERTINENTS					
Je, Lise MICHAUD, inspectrice à l'emploi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), me présente le 12 avril 2023 à 10:00 au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 pour effectuer une inspection de suivi et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal. Je suis accompagnée de Mme Myriam BORDELEAU, inspectrice et cheffe d'équipe MAPAQ. Mme Micheline BEEBE est présente et m'accompagne durant l'inspection.					
SUITE SUR COMPLÈMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input checked="" type="checkbox"/>					
PREMIER AGENT ATTESTATION			DEUXIÈME AGENT ATTESTATION		
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :			J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		
A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		
NOM MICHAUD		PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU		PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>		MATRICULE	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>		MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-15
QUALITÉ : Inspectrice			QUALITÉ : Inspectrice		
SIGNATURE			SIGNATURE		

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364112
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Sur les lieux, les chiens sont gardés dans plusieurs bâtiments, roulottes et d'autres sont à l'extérieur dans des enclos ou à l'attache à des niches (voir plan des lieux en annexe A-16). Suite au dénombrement des animaux, il y a sur place 95 chiens de plus de 6 mois et 52 chiots.</p> <p>Dans les bâtiments, dès mon entrée, je sens une forte odeur d'ammoniac qui saisit au niveau de la gorge et des yeux. Dans la dernière roulotte (bâtiment #11 de l'annexe A-16), la concentration était telle que j'ai eu de la difficulté à rester à l'intérieur (suffocation) pour faire l'inspection. Aucune ventilation n'est en fonction lors de l'inspection. Dans 3 de ces bâtiments (bâtiments #3, 4 et 11 de l'annexe A-16), il y a des chiots de moins d'un mois d'âge selon les dires de Mme Micheline BEEBE. Dans ces mêmes bâtiments, la température a été mesurée au thermomètre de marque Checktemp et est d'environ 16°C (photo 1), ce qui n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiots. Aucune chaufferette n'est en fonction dans les bâtiments. Voyant l'inaction de Mme Micheline BEEBE face à ces constats, ma collègue Mme Myriam BORDELEAU demande la mise en fonction des chaufferettes pour augmenter la température de garde à 20°C et la mise en fonction de la ventilation pour faire diminuer la concentration d'ammoniac des bâtiments. Mme Micheline BEEBE s'exécute. La température dans les autres bâtiments (bâtiments #10, 12 et 13 de l'annexe A-16) où il y a seulement des chiens adultes, a été mesuré au thermomètre infra-rouge et est d'environ 7°C (photo 2). Ce sont principalement des chiens de petites races qui y sont hébergés et ils n'ont pas d'endroit pour s'isoler pour garder leur chaleur, ce qui m'indique que la température des bâtiments n'est pas compatible avec les impératifs biologiques de l'animal. Les bâtiments ne semblent pas isolés (possible de voir le mur extérieur de l'intérieur) et ne sont pas chauffés au moment de l'inspection.</p> <p>Les enclos où sont hébergés les chiens dans les bâtiments (bâtiments #3, 4, 10, 11, 12 et 13 de l'annexe A-16) sont en mauvais état (présence de rouilles, trous dans les murs) (photo 3, 4, 5 et 6). Je suis capable de voir à l'extérieur par un trou présent dans un enclos (photo 3). Certains enclos présentent des clous qui sont accessibles aux chiens qui pourraient être une source de blessures. La majorité des enclos sont en bois brute (bois de palette) (photo 7) et sont ni lisse, ni facilement lavable et sont sales de matière brune pouvant correspondre à des excréments. Cela augmente les risques de transmission de pathogènes. Aussi, je constate la présence de bois ou de murs grugés dans les enclos (photo 4, 5 et 7), dont les éclats de bois pourraient être une source de blessure si ingéré.</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-15
SIGNATURE [REDACTÉ]		SIGNATURE [REDACTÉ]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364112
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
<p>COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/></p>			
<p>De plus, certains enclos sont aménagés de façon à ce que les 4 côtés sont pleins, ne permettant pas aux chiens d'avoir une vue sur l'extérieur de l'enclos (photo 8).</p> <p>Dans les enclos contenant des chiennes avec leurs chiots, je constate que celles-ci n'ont pas d'installation pouvant s'isoler au besoin de leurs petits qui est une exigence à l'article 40 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11 et photo 5 et 9).</p> <p>Les bâtiments en général ne sont pas propres, présentent des accumulations de poussières et ne sont pas en bon état (photo 10). Les bols d'eau et de nourriture sont en mauvais état et pourraient être une source de blessures pour les chiens (photo 7).</p> <p>Le reste des chiens sont à l'extérieur. Plusieurs chiens sont attachés à des niches. Les niches sont trop grandes par rapport à la grosseur des chiens pour que ceux-ci puisse garder leur chaleur par temps froids (photo 11). Certaines niches ont des clous qui sortent des murs, qui pourraient être une source de blessures pour les chiens. Deux chiens de type bouvier bernois sont attachés à leur niche avec un collier étrangleur, ce qui pourrait gêner leur respiration ou lui occasionner de la douleur ou des blessures. Des chiens sont gardés dans 3 enclos avec la présence d'un abri (photo 12 et 13). L'abri n'est pas chauffé et il fait sous 10°C à l'extérieur lors de l'inspection. Les chiens n'ont aucun endroit pour s'isoler et garder leur chaleur par temps froid et la température n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiens. Les chiens hébergés en enclos extérieurs et certains chiens attachés aux niches n'ont aucune zone propre et sèche autre que la niche ou l'abri (photo 12, 13 et 14). Ces chiens ont le pelage mouillé et sont sales.</p> <p>En général, les enclos où sont hébergés les chiens ne respectent pas les normes énoncées à l'article 14 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11). Les niches présentent sur place ne respectent pas les normes de l'article 23 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11). Les bâtiments ne sont pas bien ventilés afin d'éviter une concentration d'ammoniac. La température dans les bâtiments n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des animaux.</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-15
SIGNATURE [REDACTÉ]		SIGNATURE [REDACTÉ]	



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364112
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Plusieurs chiens sont gardés dans des enclos sur un fond de ripe. Ainsi, plusieurs bols de nourriture et d'eau sont contaminés par la ripe et les excréments (photo 2, 7 et 15). Certaines chiennes allaitantes n'avaient pas accès à aucune eau. Les bols étaient vides ou renversés ou avec un chiot dedans (photo 9).</p> <p>Je constate que la majorité des chiens ont les griffes très longues (photo 16). Plusieurs chiens sont dus pour un toilettage et ont le poil long, cotonné, sale (photos 12, 13, 17 et 18). J'ai de la difficulté à observer les yeux de certains chiens à cause du poil (photo 17).</p> <p>Je constate qu'à ce jour je n'ai pas vu d'amélioration marquante suite à mes demandes et/ou recommandations (voir annexe A-17). Le plan d'action reçu le 2 février 2023 n'a aucunement été débuté (voir annexe A-12).</p> <p>Par conséquent, Mme Micheline BEEBE, étant gardienne des animaux, ne s'est pas assuré que le bien-être ou la sécurité de ses animaux ne soit pas compromis et contrevient ainsi à l'article 5 al.1 de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1. Considérant que les animaux n'ont pas accès à une quantité et qualité convenable d'eau et de nourriture, ont un lieu de garde insalubre, non convenable et dont l'aménagement ou l'utilisation des installations est susceptible d'affecter leur bien-être ou leur sécurité, n'ont pas la protection nécessaire contre le froid et ne reçoivent pas les soins de base requis, le bien-être ou la sécurité des animaux est présumé compromis.</p> <p>J'ai obtenu la fiche SAAQ de Mme Micheline BEEBE (voir annexe A-5). Mme Micheline BEEBE, que j'ai rencontré le 12 avril 2023, est la même personne qui apparaît sur la photo.</p> <p>Preuves de responsabilité des lieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nom de Mme Micheline BEEBE figure au rôle d'évaluation du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 (voir annexe A-3). - L'adresse du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 figure à la fiche SAAQ de Mme Micheline BEEBE (voir annexe A-5). 			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-15
QUALITÉ : Inspectrice		QUALITÉ : Inspectrice	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 364112
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
Preuves d'identification de Mme Micheline BEEBE comme gardienne des animaux : - Mme Micheline BEEBE est présente durant l'inspection. Elle met de l'eau aux chiennes et elle met du chauffage. Elle me donne les âges approximatifs des chiots et de certains chiens.			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/> QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/> QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-05-10
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 1

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Miriam Bordenaveau

Signature : _____

A-2



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 3

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 4

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

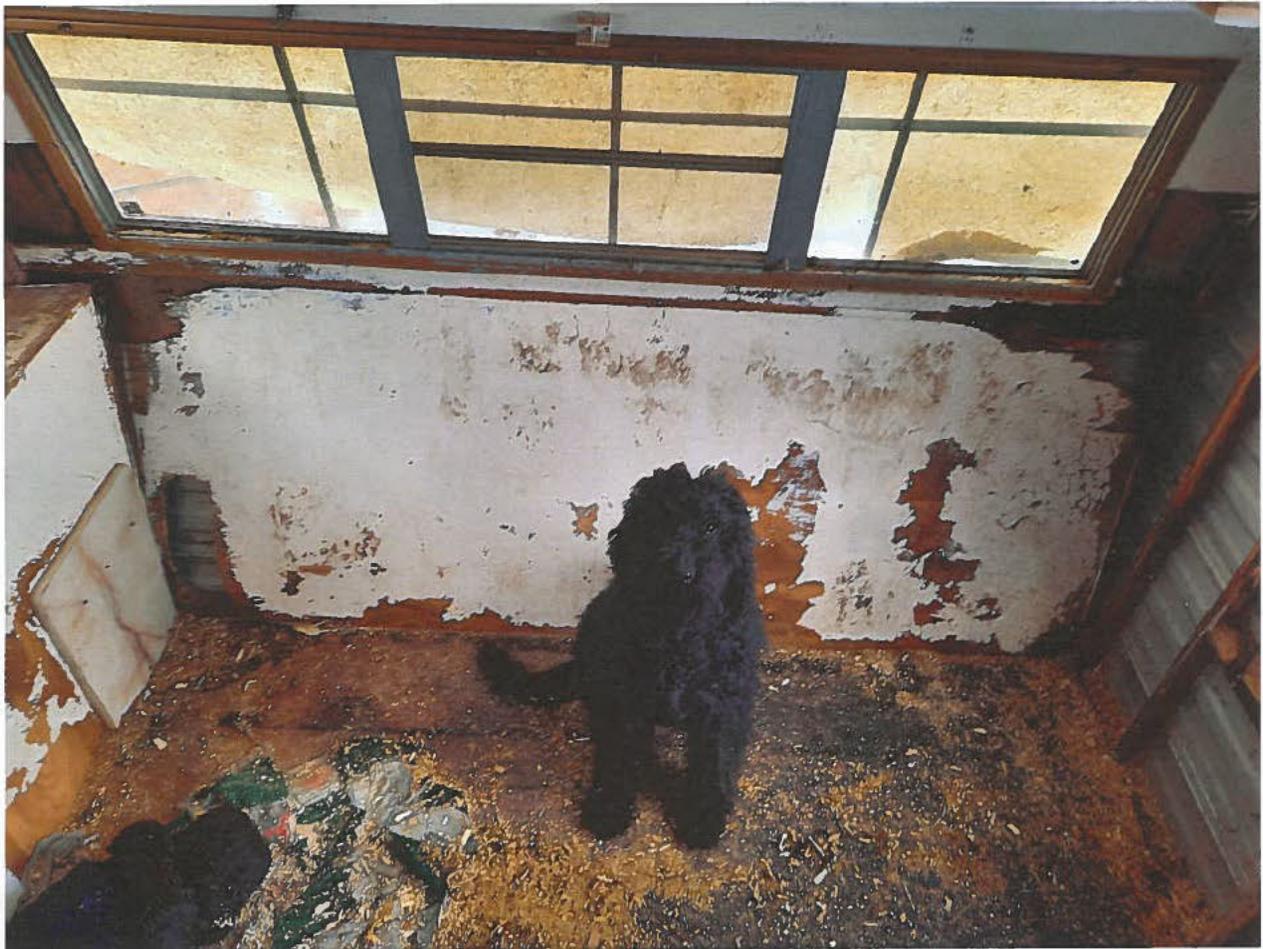
RI ou PCO no: 364112 Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 7

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 8

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 9

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud inspectrice

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 11

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 12

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

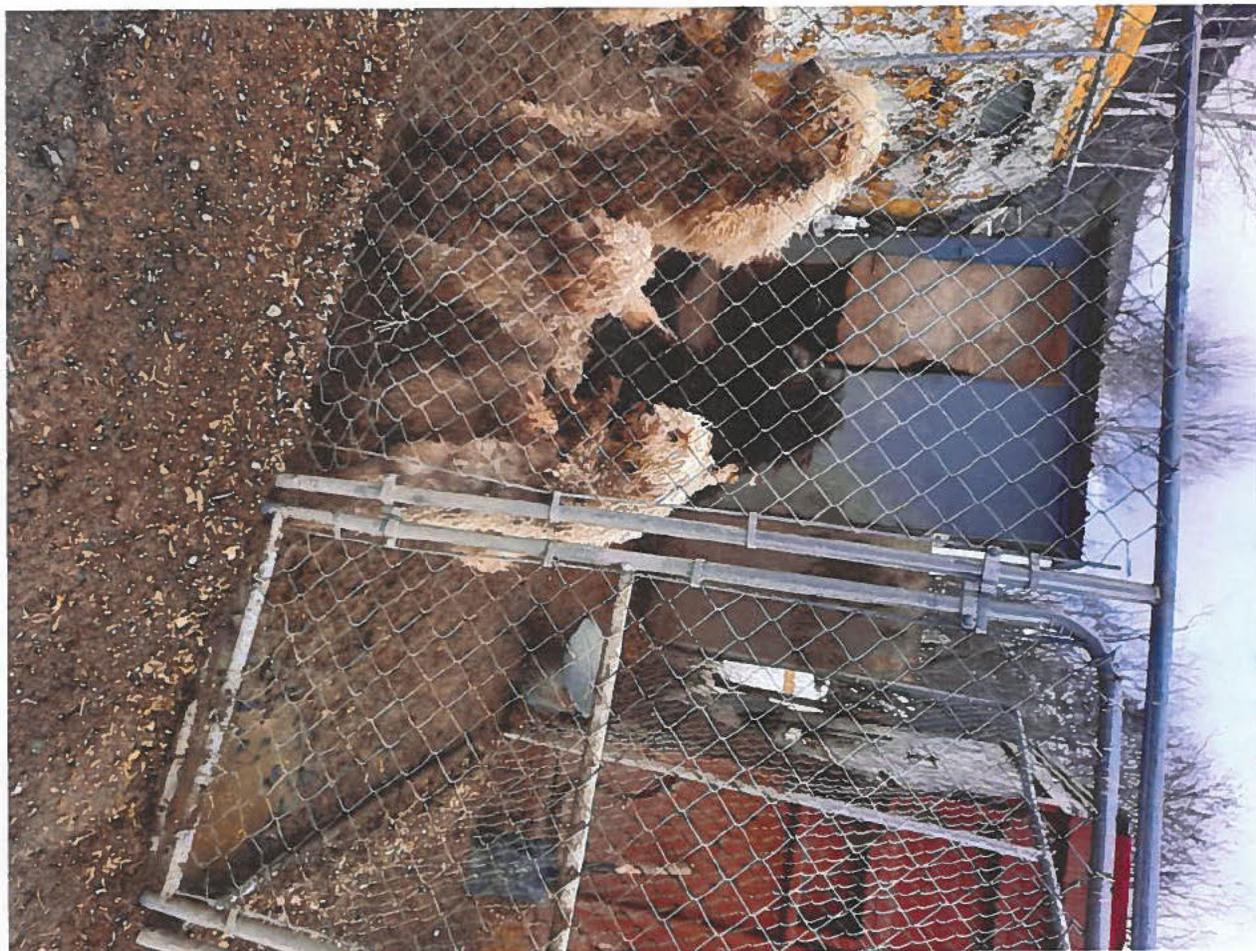
RI ou PCO no: 364112 Photo no: 13

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 14

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 15

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 16

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 364112 Photo no: 17

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 364112 Photo no: 18

Rapport d'inspection no: 3565751

Date de l'infraction: 2023-04-12

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2023-04-25
par Lise Michaud, inspectrice



Le 27 avril 2023

Madame Lise Michaud
Inspectrice bien-être animal
Direction générale de l'inspection et du bien-être animal
350, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 5C7

Madame

La présente est pour confirmer que l'exploitant Micheline Beebe, numéro de dossier 2795289-0001, situé au 159 des Méandres, Pointe-A-La-Croix G0C 1L0, ne détenait pas, le 12 avril 2023, un permis du MAPAQ en règle pour détenir ou garder 15 chats et chiens et plus, en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité animal (R.L.R.Q. chapitre B-3.1).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Jonathan Alain
Coordonnateur

PL1167753
OL 1170615

Lieu :  241 1272-1
279 2589-1

Date inspection : 10 mai 2023 10h-12h45

	O	N	N/A
3-Eau <i>Ripe</i>		✓	Absent
3-Nourriture <i>Ripe</i>		✓	allaitante
Bâtiment			
5-Bâtiment étanche, sécuritaire		✓	
6-Plancher et bas mur lavable <i>bois</i>		✓	
7-Écoulement liquide			
8-Température/humidité <i>↓</i>		✓	
9-Ventilation <i>odeur ammoniac</i>		✓	
10-Éclairage			
12-Aire de repos			
Cage/enclos			
13-Grandeur		✓	
14-Matériaux lavable, sécuritaire <i>bois</i>		✓	
15-Disposition des cages <i>trou</i>			
16-Plancher			
17-Inclinaison plancher	✓		
18-Parc			
20-Bol eau et bouffe <i>Renverse</i>		✓	
21-Bac litière			✓
Hébergé principalement extérieur			
22-Adapté froid/chaud		✓	
23-Niche <i>grandeur, clous</i>		✓	
24-Zone ombragée			
Contention			
25-Chaine et corde <i>enroulé</i>		✓	
26-Collier <i>étrangleur</i>		✓	
27-Muselière			✓
État :			
			
Prescription :			

	O	N	N/A
Propreté			
28-Lieu sécuritaire <i>clous</i>		✓	
29-Lieu propre		✓	
30-Matériel entretien propre			
31-Produit nettoyant			
32-Protocole nettoyage			
33-Cadavre			✓
Prévention			
34-Compatibilité animaux			
35-isolément quarantaine			
36-Toiletage, griffes <i>mousses</i>		✓	
			<i>autres griffes long</i>
37-Exercice <i>1x/2-4 jours</i>		✓	
38-Protocole exercice			
Gestante et allaitante			
39-Isolé, cage		✓	
40-Accès petit + s'isoler		✓	
41-Température garde petit <i>< 20°C</i>		✓	
42-Sevrage			
43-Euthanasie			
44-Lieu euthanasie			
Registre			
45-Registre animal			
45-Registre portée			
Refuge seulement			
50-Local isolement			
50-Local quarantaine			
51-Emplacement local			
52-Désinfection équipement			
53-Circulation entre local			
Permis : 21 avril 2023			
Retraite des géniteurs : lodoc a 			
<i>40 partie brocker NB?</i>			
<i>50 dont partie brockens?</i>			

tole mur, prelavé plancher, sable + peinture grille *(fin mai)* modification bol d'eau? *↓ porte grille taille: ...*
 To rétabli, nouveau ventilateur *(d'ici mai)*
 division i-hat *(aas touts restant d'ici mai)*

Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAM

Date : 10 mai 2023

Signature : 

